

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 01/2018

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE

16 MARS 2018

MONTBELIARD

DATE DE CONVOCATION : 15/02/2018	L'an deux mil dix huit le premier mars à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 01/03/2018	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 25 Ayant donné procuration : 6 Absent excusé : 1 Absente : 1 Exclus : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, VILMINOT Pascal, BORNE Aurélien, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminka. <i>Étaient représentés :</i> MORANDINI-HENRICI Séverine, ADDE Patrick, MULLER-FRAS Stéphanie, LALLAOUA Nora, DELMARRE Véronique, GORGULU Alpay.
OBJET : <i>Orientations budgétaires 2018</i>	<i>Procurations données :</i> MORANDINI-HENRICI Séverine a donné procuration à GROSJEAN Aline, ADDE Patrick donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à ATAR Nathalie, LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, DELMARRE Véronique a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, GORGULU Alpay a donné procuration à DURY Bernard, <i>Absent excusé :</i> SEGAUD Grégoire <i>Absente :</i> FRANÇOIS Claudine
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 25</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Monsieur Christian BEDEZ est nommé secrétaire de séance.

Le Code Général des Collectivités Territoriales oblige les Conseils Municipaux des communes de 3 500 habitants et plus à débattre sur les orientations à définir dans le budget primitif.

Afin d'engager le débat au sein de l'assemblée,

Madame le Maire ;

- présente le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans le cadre du budget primitif 2018 pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes,
- et engage le débat d'orientation budgétaire.

Le rapport et les débats sont présentés dans un seul et même document, ci-joint, intitulé « Compte-rendu du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires du 1^{er} mars 2018 ».

Ce rapport est mis à disposition, du public et transmis au Sous-préfet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et D2312-3,
Après avoir entendu en séance le rapport préalable au débat d'orientation budgétaire de Madame
Agnès TRAVERSIER, Maire,
Le Conseil Municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires proposées,
Par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,
prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport présenté par Madame
le Maire par une délibération spécifique pour l'exercice 2018.

Fait et délibéré à Bavans, le 01/03/2018
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 01/03/2018
Publiée le 01/03/2018.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire



2018/AS

AT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU 1^{ER} MARS 2018

Nos réf : HT/DB/MCR

SOUS-PREFECTURE

16 MARS 2018

MONTBELIARD

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

– rapporteur Agnès TRAVERSIER ↻

I - OBLIGATIONS LEGALES

- La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, D.2312-3 et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

- S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

- Ce débat permet à notre assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le Débat d'Orientations Budgétaires ne donne pas lieu à un vote mais à une délibération, il a cependant pour objet de nous permettre de définir les grandes orientations du budget primitif que nous adopterons prochainement.

- La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB. Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent le cadre légal du DOB tel que prévu dans les articles du CGCT.

Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines.

II - LOI DE FINANCES 2018

Le projet de loi de finances pour 2018 est porteur de changements structurants pour les finances des collectivités locales même si à ce jour les contours de certaines mesures restent à préciser.

Les premiers éléments de réponse sont dévoilés dans le projet de loi de finances pour 2018 :

- Confirmation de la **suppression progressive de la TH** pour les communes. Elle ne serait plus acquittée que par 20% des ménages d'ici 2020. Cette réforme s'étalera sur 3 ans et le manque à gagner serait compensé par dégrèvement.

- **Pas de diminution programmée en 2018 de la DGF**. Les critères de calcul restent identiques à 2017. Les collectivités devront en revanche s'engager à diminuer leurs dépenses de fonctionnement sous peine de voir la DGF diminuer en 2019 (à confirmer).

- **Les subventions d'investissement aux collectivités territoriales sont pérennisées** à hauteur de 1,8 milliard d'euros. La dotation de soutien à l'investissement local est destinée au soutien de projets de :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;

Pierre CLAUDON : « Mise aux normes des établissements publics, c'est dans le cadre de l'accessibilité ? »

Agnès TRAVERSIER : « Oui, c'est dans ce cadre, ça peut être aussi la mise aux normes électriques... »

Pierre CLAUDON : « Ça reste de l'investissement »

Agnès TRAVERSIER : « On a plus de fonctionnement que d'investissement »

- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

- Dans le cadre d'une **contractualisation avec l'Etat**, un nouvel effort de 13 milliards d'économies sur les dépenses de fonctionnement est demandé aux 319 collectivités les plus importantes.

- **Dotations de péréquation du bloc communal** : la loi a fixé à 110 millions d'euros l'augmentation en 2018 de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et à 90 millions d'euros celle de la dotation de solidarité rurale (DSR).

- **Nouveaux cantons** : cet article lève des obstacles juridiques qui empêchent certaines communes devenues bureaux centralisateurs dans le cadre du redécoupage des cantons, de bénéficier de la part "bourg centre" de la DSR. Cette modification concerne uniquement les communes situées dans un canton dont la commune chef-lieu comporte plus de 10 000 habitants.

- **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales**. Le montant global du FPIC est maintenu à 1 milliard d'euros à compter de 2018.

- **Indemnité compensatrice hausse CSG** : à compter du 1^{er} janvier 2018, les agents publics civils et militaires perçoivent une indemnité compensatrice tenant compte de la hausse de la CSG.

- **Jour de carence en cas de congé de maladie** : les agents publics civils et militaires en congé de maladie et les salariés en congé de maladie ne bénéficient du maintien de leur traitement ou de leur rémunération ou du versement de prestations en espèces par l'employeur qu'à compter du deuxième jour de ce congé.

III – PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE

COMMUNE		
RESULTAT 2016		- 364 330,39 €
Résultat section FONCTIONNEMENT 2016	+ 92 867,93 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2016	- 457 198,32 €	
RESULTAT 2017		+ 531 048,51 €
Section FONCTIONNEMENT - par chapitre		
<i>Recettes :</i>		
Atténuation de charges	75 662,90 €	
Opérations d'ordre entre section	305,00 €	
Produits des services	218 984,90 €	
Impôts et taxes	1 745 101,38 €	
Dotations et participations	931 013,41 €	
Autres produits gestion courante	86 080,94 €	
Produits financiers	2,89 €	
Produits exceptionnels	26 875,81 €	
Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	
Total recettes (A)	3 084 027,23 €	
<i>Dépenses :</i>		
Charges caractère général	642 665,41 €	
Charges personnel	1 580 694,19 €	
Atténuations produits	90 912,41 €	
Autres charges gestion courante	367 965,00 €	
Charges financières	74 762,47 €	
Charges exceptionnelles	21 038,40 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)	91 460,63 €	
Total dépenses (B)	2 869 498,51 €	
RESULTAT section FONCTIONNEMENT 2017 (A-B)		+ 214 528,72 €
Section INVESTISSEMENT - par chapitre		
<i>Recettes :</i>		
Dotations (taxe aménagement/FCTVA)	382 393,23 €	
Subventions	132 535,10 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)	91 460,63 €	
Emprunts-cautions	415 585,33 €	
Total recettes (C)	1 021 974,29 €	
<i>Dépenses :</i>		
Dotations (taxe aménagement versée à PMA/avance FCTVA)	43 269,23 €	
Remboursement capital d'emprunts	255 041,21 €	
Immobilisations incorporelles (logiciel multi-accueil / certificat électronique signature compta)	1 866,48 €	
Subventions d'équipement (ravalement façades)	390,00 €	
Immobilisations corporelles (Réseaux, véhicules, matériels, mobilier)	76 646,52 €	
Travaux (travaux salles Pagnot/Ping-pong, voiries)	327 936,06 €	
Opérations d'ordre entre section	305,00 €	
Total dépenses (D)	705 454,50 €	
RESULTAT section INVESTISSEMENT (C-D)		+ 316 519,79 €
EXCEDENT BRUT (Résultat 2016 + résultat 2017)		+ 166 718,12 €
RESTES A REALISER 2017		- 13 831,00 €
<i>Recettes :</i>		
<i>Subventions notifiées :</i>		
Salles Pagnot/Ping-pong - État	6 016,00 €	
Salles Pagnot/Ping-pong - Conseil Départemental	14 214,00 €	
Salles Pagnot/Ping-pong - PMA	22 324,00 €	
Informatique école Radreau - enveloppe parlementaire	3 500,00 €	
Travaux voirie abîmées par orages 2016	22 000,00 €	
Total recettes	+ 68 054,00 €	

Dépenses :		
Sécurisation clocher temple	10 000,00 €	
Ravalements de façades	373,00 €	
Acquisitions foncières	7 346,00 €	
Plan vigipirate crèche	4 000,00 €	
Ordinateurs / vidéo projecteurs école Radreau	1 110,00 €	
Matériels ateliers municipaux	3 000,00 €	
Extension columbarium	6 450,00 €	
Travaux salles Pagnot/Ping-pong	2 371,00 €	
Travaux voirie (dont rue Lorday)	47 235,00 €	
Total dépenses	+ 81 885,00 €	
EXCEDENT NET (excédent brut + restes à réaliser)		+ 152 887,12 €

BOIS

RESULTAT 2016		+ 35 904,73 €
Section fonctionnement	+ 38 447,37 €	
Section investissement	- 2 542,64 €	

RESULTAT 2017		- 21 019,38 €
Section FONCTIONNEMENT par chapitre		
Recettes		
Produits des services (affouage+vente de bois)	19 564,02 €	
Total recettes (A)	19 564,02 €	
Dépenses		
Charges caractère général	4 689,46 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements)	287,00 €	
Autres charges gestion courante (virement au budget Commune)	32 000,00 €	
Total dépenses (B)	36 976,46 €	
RESULTAT section FONCTIONNEMENT 2017 (A-B)		- 17 412,44 €
Section INVESTISSEMENT par chapitre		
Recettes		
Remboursement dette du budget communal	4 000,00 €	
Dotations fonds divers réserves	2 542,64 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements)	287,00 €	
Total recettes (C)	6 829,64 €	
Dépenses		
Travaux sylvicoles	10 436,58 €	
Total dépenses (D)	10 436,58 €	
RESULTAT section INVESTISSEMENT (C-D)		- 3 606,94 €
EXCEDENT NET (résultat 2016 + résultat 2017)		+ 14 885,35 €

BATIMENTS LOCATIFS

RESULTAT 2016		+ 32 465,33 €
Section fonctionnement	+ 5 033,65 €	
Section investissement	+ 27 431,68 €	

RESULTAT 2017		- 25 689,87 €
Section FONCTIONNEMENT par chapitre		
Recettes		
Produits des services	1 596,00 €	
Impôts et taxes	22 487,35 €	
Autres produits de la gestion courante	249 791,67 €	
Produits exceptionnels	820,80 €	
Total recettes (A)	274 695,82 €	
Dépenses		
Charges caractère général	285 506,78 €	
Charges financières	12 047,75 €	
Total dépenses (B)	297 554,53 €	
RESULTAT section FONCTIONNEMENT (A-B)		- 22 858,71 €
Section INVESTISSEMENT par chapitre		
Recettes		
Néant	0,00 €	
Total recettes (C)	0,00 €	

<i>Dépenses</i>		
Remboursement capital d'emprunt	2 831,16 €	
Total dépenses (D)	2 831,16 €	
RESULTAT section INVESTISSEMENT (C-D)		-2 831,16 €
EXCEDENT NET (résultat 2016 + résultat 2017)		+ 6 775,46 €

Pierre CLAUDON : « Les autres produits de la gestion courante concernent les immeubles. Il manque un loyer pour la gendarmerie »

Agnès TRAVERSIER : « Il manque un mois de loyer pour décembre 2017 car le renouvellement du contrat de location n'est pas signé »

13 LOGEMENTS CENTRE

RESULTAT 2016		+ 23 412,95 €
Section fonctionnement	+ 13 030,42 €	
Section investissement	+ 10 382,53 €	

RESULTAT 2017		- 18 624,51 €
Section FONCTIONNEMENT par chapitre		
<i>Recettes</i>		
Produits de service	3 171,32 €	
Revenus des immeubles	72 265,05 €	
Opérations d'ordre entre sections	15 200,00 €	
Produits exceptionnels	11 660,25 €	
Total recettes (A)	102 296,62 €	
<i>Dépenses</i>		
Charges caractère général	25 126,81 €	
Amortissements	24 845,00 €	
Charges financières	13 144,47 €	
Total dépenses (B)	63 116,28 €	
RESULTAT section FONCTIONNEMENT (A-B)		+ 39 180,34 €
Section INVESTISSEMENT par chapitre		
<i>Recettes</i>		
Cautions logements	631,39 €	
Amortissements	24 845,00 €	
Total recettes (C)	25 476,39 €	
<i>Dépenses</i>		
TVA - livraison à soi-même	47 134,00 €	
Opérations d'ordre entre sections	15 200,00 €	
Remboursement capital emprunt	20 947,24 €	
Total dépenses (D)	83 281,24 €	
RESULTAT section INVESTISSEMENT (C-D)		- 57 804,85 €

EXCEDENT BRUT	(Résultat 2016 + résultat 2017)	+ 4 788,44 €
----------------------	--	---------------------

RESTES A REALISER		- 368,00 €
<i>Recettes</i>		
Néant	0,00 €	
Total recettes	0,00 €	
<i>Dépenses</i>		
Cautions logements	368,00 €	
Total dépenses	368,00 €	

EXCEDENT NET (excédent brut + restes à réaliser)		+ 4 420,44 €
---	--	---------------------

IV – TRAVAUX EN COURS

► Sécurisation du clocher du temple et restauration de la vieille horloge :

- Coût restauration horloge : 3 631,20 € TTC

- Coût rénovation / sécurisation du plancher et des escaliers d'accès : 6 347,00 € TTC

Nathalie ATAR : « Avez-vous demandé un devis au Monsieur de Bavans qui restaure les horloges ? »

Agnès TRAVERSIER : « Nous avons demandé à une entreprise spécialisée, c'est une très grosse horloge avec un vieux mécanisme »

- Rue du Lorday :
- Coût estimatif des travaux : 90 000,00 € TTC
 - Plan de financement escompté :
 - DETR 30% : 18 436,00 €
 - Commune : 71 564,00 €

Agnès TRAVERSIER : « Suite aux préconisations de la DDE, le coût de la rénovation est supérieur à la première estimation (60 000 € avaient été inscrits au BP 2017) ; la subvention ne sera pas réévaluée. La rue concerne trois zones du PPRI (rouge, bleu foncé et bleu clair) »

BESOINS				
<i>Commission "Urbanisme - travaux - forêt - cimetière"</i>	<i>Dépenses fonctionnement</i>	<i>Dépenses investissement</i>	<i>Dépenses non retenues</i>	<i>Observations</i>
* Voirie :				
<i>Fontaine du centre - mise en place PVC renforcé Haute Pression et démontable</i>	2 100,00 €			Ateliers M ^{aux}
<i>Rénovation de diverses voiries au blow-patcher - à définir- coût pour une journée</i>	3 700,00 €			
<i>4 campagnes de balayage mécanisé</i>	7 000,00 €			
Agnès TRAVERSIER : « Le projet d'achat de matériel a été abandonné : les subventions sont calculées sur les accessoires et non pas sur le portant dont le coût est le plus élevé »				
<i>Mairie cour nord – démolition mur de soutènement, reprise et embellissement talus, mise en pierre apparente</i>		20 000,00 €		
<i>Rue des Acacias - reprise complète des enduits</i>		21 600,00 €		
Pierre CLAUDON : « Que voulez-vous faire rue des Acacias ? »				
Agnès TRAVERSIER : « On fera un bicouche avec scarification et nivellement »				
<i>Rue des Aubépines - reprise des enrobés</i>		10 000,00 €		
<i>Aménagement rue du Lorday - (1) voir précisions ci-dessous</i>		90 000,00 €		Subv° DETR
<i>Carrefour cimetière sud - trottoirs et bureau d'études en concertation avec conseil départemental pour enrobés</i>			3 000,00 €	
* Bâtiments - cimetière - forêt				
<i>Salle des Fêtes - remplacement détecteurs fumée optiques + indicateurs lumineux</i>	380,00 €			
<i>Dolto - remplacement blocs de secours (passage en LED avec télécommande)</i>		3 150,00 €		
<i>Luminaires LED (tous bâtiments)</i>	selon crédit dispo			
<i>Dolto - pose film anti-chaleur grand couloir</i>		3 000,00 €		
<i>Gymnase Bel-Air - reconditionnement aérotherme (fait car tombé en panne)</i>		1 050,00 €		
<i>Mairie accueil - cloisons mobiles pour affichage</i>			3 000,00 €	
<i>Mairie - reprise complète façade (enduits et peinture)</i>			?	
<i>Mairie - ondulateurs (protection postes informatiques contre microcoupures courant)</i>		750,00 €		
<i>La Poste - Remplacement de l'une des deux pompes de la chaudière</i>	755,00 €			
<i>La poste - régulation chauffage</i>			1 500,00 €	
<i>La poste - conformité électrique</i>			10 000,00 €	
<i>Crèche H.Garderie - Bardages extérieurs bois à reprendre</i>	2 000,00 €			Ateliers M ^{aux}
<i>Bibliothèque - ravalement façade (pour harmonisation avec les écoles)</i>			?	devis en cours
<i>Bibliothèque - remplacement chaudière à condensation</i>			7 000,00 €	
<i>Préfabriqué école maternelle Bel Air (derrière bibliothèque) - destruction désamiantage (utilisé par 2 associations)</i>			20 000,00 €	
<i>Salle omnisports - ventilation basse (fonctionne pour l'instant)</i>			2 500,00 €	
<i>Salle omnisports - régulation et armoire chauffage (fonctionne pour l'instant)</i>			8 200,00 €	A vérifier
<i>Salle omnisports - remplacement sortie de secours gym</i>		4 000,00 €		
<i>Chalet des fruitiers - zinguerie</i>			800,00 €	
<i>Chalet des fruitiers - toilettes sèches</i>			1 000,00 €	
<i>Vestiaires du foot - remplacement mitigeur douches</i>			3 600,00 €	
<i>Local pétanque - isolation plafond</i>			16 000,00 €	
<i>Local pétanque - éclairage des pistes intérieures</i>			1 000,00 €	
<i>Local pétanque - réfection chauffage</i>			8 000,00 €	
<i>Local pressoir/distillerie - chauffage d'appoint</i>			2 000,00 €	
<i>Ateliers municipaux - rénovation de la toiture (matériel)</i>		?		Ateliers M ^{aux}
<i>Travaux dans la forêt</i>	4 000,00 €			Budget bois
<i>Salle Omnisports - Réfection des vestiaires</i>	2 000,00 €			Ateliers M ^{aux}

* Matériel - véhicules ateliers municipaux				
Réparation freins micro-tracteur	2 500,00 €			
Remplacement de 2 véhicules type C1 (par véhicule similaire pour l'un et par un utilitaire pour l'autre)			20 000,00 €	
Caisson à enrobés (pour trottoirs)		12 000,00 €		
Pierre CLAUDON : « Pour transporter les enrobés ? »				
Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Pour traiter des linéaires conséquents, il faut un caisson isotherme car dans le camion ça sèche très rapidement. C'est cher mais rentabilisé en une saison »				
Pistolet électrique peinture			360,00 €	
Pneumatiques véhicules	1 500,00 €			
Poste à souder à l'arc		400,00 €		
Pack perforateur / visseuse		485,00 €		
Nettoyeur haute pression thermique		3 840,00 €		
Dameuse voirie		1 500,00 €		
Remplacement tondeuse autoportée "Amazon" (en attente de meilleures propositions – Coût d'une réparation tous les 2 ans : 5 000 €)			34 000,00 €	
Outillage espaces verts		2 000,00 €		budget bois ?
Outillage mécanique			1 000,00 €	
Bétonnière		384,00 €		
Souffleur			400,00 €	
Pincés de voirie			100,00 €	
Chariot de voirie			320,00 €	
Réparation machine à tracer / signalisation horizontale – Demande à la SODEP de trouver un acquéreur (la société prête le traceur si achat peinture)			1 731,52 €	
Housses de sièges véhicules	300,00 €			
Cônes de chantier		400,00 €		
Fourreaux fonte + bouchons		1 060,00 €		
Tubes alu champagne (mât panneau de police)		2 250,00 €		
Barrières de chantier			1 684,00 €	
Panneaux signalisation temporaire (inondation, route barrée, déviation...)		2 000,00 €		
Panneaux directionnels - "Ecole C. Radreau"		500,00 €		
Commission "Culture - animation - vie associative"				
Court de tennis Bel-Air - couverture d'un court		348 000,00 €		
Parcours sportif - reprise de 11 agrès + paillage		6 000,00 €		
Salle des Fêtes - réparation friteuse	730,00 €			Ateliers M ^{aux}
Commission "Environnement - développement durable - communication"				
Illuminations	2 000,00 €	7 000,00 €		
Eclairage public : environ 400 luminaires en LED - (2) voir précisions ci-dessous		365 000,00 €		Suby° SYDED et PMA
Pierre CLAUDON : « Pour 2018 ? »				
Agnès TRAVERSIER : « Oui, un dossier a été déposé pour se positionner. En fonction du financement, on fera les travaux ou pas »				
Implantation points R enterrés		24 000,00 €		
Pierre CLAUDON : « Validé ? »				
Agnès TRAVERSIER : « Oui, par PMA. C'est en attente pour l'emplacement »				
Commission "Jeunesse - vie scolaire"				
Dolto - Trotinettes, jeux extérieurs, livres, ...		1 500,00 €		
Dolto - 2 dessertes à roulettes	300,00 €			
Radreau - VPI + tableaux blancs		4 200,00 €		dont 1110 € crédits report
Création d'un bâtiment pour le périscolaire/restauration sur le site Radreau (Subvention à hauteur de 65% + participation CAF avec prêt à taux 0 et subvention)		1 030 000,00 €		
Radreau - 15 PC portables (toutes les classes dotées)		10 200,00 €		Subv° Educ Nat
Porte-vélos	300,00 €			Ateliers M ^{aux}
Radreau 2 - stores californiens		7 000,00 €		
Crèche - 2 poussettes 4 places		1 200,00 €		
Crèche - 4 portiques		140,00 €		
Crèche - 5 transats		220,00 €		
Crèche - jouets divers		760,00 €		
Crèche - aspirateur		240,00 €		et salles poly/omnisp
Crèche - babyphones	50,00 €			
Crèche - sécurisation entrée		4 000,00 €		Crédits reports
TOTAUX	29 346,52 €	1 991 829,00 €	145 464,00 €	

(1) Une subvention a été attribuée dans le cadre de la DETR d'un montant de 18 346 €. Ce montant est basé sur le chiffrage initial qui ne prenait pas en compte les préconisations techniques de la DDT. Le chiffrage n'est donc pas conforme au projet envisagé et la subvention ne sera pas réévaluée. Le restant à charge pour la Commune sera donc plus important.

(2) Les conditions d'attribution des subventions du SYDED seront amenées durant l'année 2018 à être revues probablement défavorablement (baisse du taux de subvention de 43 à 35 % du montant global des travaux). De plus, les crédits prévus par le SYDED pour 2018 sont d'ores et déjà consommés. Donc le projet sera certes discuté en 2018 mais la subvention qui en découlerait ne serait reversée à la Commune qu'en 2019. Un effort de trésorerie est donc à prévoir. Par ailleurs, PMA subventionnerait 140 % du montant des luminaires et horloges astronomiques uniquement. Ce qui rendrait tout de même le projet amplement subventionné. Aucun pourcentage de subvention précis ne peut être pris en compte pour le moment. Nous sommes tributaires des décisions qui seront prises au sein des organes délibérants du SYDED et de PMA.

Agnès TRAVERSIER : « Avez-vous des questions ou des projets autres ? »

Pierre CLAUDON : « Concernant le dossier accessibilité, il y avait un programme de travaux... »

Agnès TRAVERSIER : « Il y avait eu un diagnostic fait par PMA, des choses ont déjà été faites. Tout ce qui a trait à la voirie, c'est un peu compliqué »

Pierre CLAUDON : « Il y avait trois ans pour réaliser ? »

Jean-Pierre LIPSKI : « Tout ce qui était obligatoire a été fait, il reste quelques petites améliorations à apporter suivant des prescriptions du bureau de contrôle »

Pierre CLAUDON : « Je pense surtout à la voirie. Lorsqu'on a refait les rues de la Vieille Vie et de la Mairie, il y a eu le "râte" du passage étroit rue de la Vieille Vie, il aurait fallu faire un passage alterné »

Agnès TRAVERSIER : « Il y a un gabarit. C'est une départementale, nous ne sommes pas responsables »

Pierre CLAUDON : « Concernant le cimetière sud, la liaison avec la place des Egreyotes, le trottoir n'est pas assez large. Il faudrait que ce soit pris en compte »

Jean-Pierre LIPSKI : « Au niveau des bâtiments, il n'y a pas de gros travaux »

Pierre CLAUDON : « Oui, il y avait les portes de la salle polyvalente »

Jean-Pierre LIPSKI : « Tous les petits problèmes ont été réglés, il reste de la peinture à faire »

Pierre CLAUDON : « Concernant la voirie, il y a les places "handicapé" à prendre en compte »

Agnès TRAVERSIER : « C'est la police municipale qui gère le nombre en fonction des prescriptions »

Pierre CLAUDON : « Mon souci est de ne pas avoir une amende si ce n'est pas fait »

Agnès TRAVERSIER : « Il y a des choses impossibles à faire sur notre commune : mettre des trottoirs partout... »

Pierre CLAUDON : « Au départ la date limite était 2015, puis cela a été repoussé »

Jean-Pierre LIPSKI : « De trois ans, on peut aller jusqu'à sept ans »

Pierre CLAUDON : « Après, il faut des justificatifs. Il n'y a pas besoin d'une délibération ? »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Le délai pour mettre en œuvre, c'est trois ans, renouvelable deux fois ; il y a des préconisations, pas des obligations, car on a un cadre très rural, il y a des zones où on ne peut pas respecter les normes PMR. Il faut faire au mieux »

Pierre CLAUDON : « Il y a eu un assouplissement »

Agnès TRAVERSIER : « C'est regardé de très près pour les attributions de subventions »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « L'exemple des travaux rue du Lorday : si tout va bien, on les fait comme prévu cette année, il est demandé un cheminement mixte qui permet d'accueillir cyclistes et PMR (1,40m pour les PMR + 1,20m pour la piste cyclable). C'est limite, le contexte devrait pouvoir le permettre, pour avoir un trottoir de largeur suffisante sur un côté »

Pierre CLAUDON : « Tout Bavans n'était pas à faire. Il y avait juste un circuit bien déterminé »

Agnès TRAVERSIER : « Depuis la mairie en arrivant vers le cimetière, il y a effectivement les quilles à changer... »

Pierre CLAUDON : « On pourrait les enlever »

Agnès TRAVERSIER : « Effectivement »

Agnès TRAVERSIER : « D'autres propositions ? »

Sophie RADREAU : « Sur les gros projets peut-on espérer voir des plans et avoir plus de détails ? »

Céline JELIC : « Une présentation a été faite en commission avec tous les devis reçus, l'intérêt est dans un premier temps d'avoir un chiffrage. J'ai reçu quatre entreprises, différents plans et une dizaine de devis. Les solutions retenues pour l'appel d'offres seront détaillées »

Agnès TRAVERSIER : « Si vous souhaitez consulter les détails des devis reçus et les plans, cela ne pose aucun problème »

Pierre CLAUDON : « Un gros projet de ce genre peut être présenté en Conseil Municipal, pas forcément ce soir »

Agnès TRAVERSIER : « Cela sera fait »

Agnès TRAVERSIER : « Concernant la restauration scolaire, on a demandé l'assistance de PMA pour un projet de 1 030 000 € ; tout est chiffré, y compris le matériel, les fournitures, pas uniquement le bâti, avec une marge de sécurité. En frais de fonctionnement, on économisera le bus pendant l'heure de midi soit environ 15 000 € à l'année, il y aura plus d'activités pour les enfants sur place »

Aurélie PLANÇON : « Ça sera beaucoup plus pratique lorsque la salle polyvalente sera occupée par une association. On économisera le chauffage. Et il n'y aura plus les risques durant les trajets »

Agnès TRAVERSIER : « On peut utiliser l'exemple des trois jours où la salle des fêtes était indisponible puisqu'on réparait le chauffage. Les enfants ont mangé à la salle Bernard Pagnot. Il y a eu deux services vraiment distincts, c'était très calme »

Agnès TRAVERSIER : « D'autres propositions ? »

Aurélie PLANÇON : « Pour l'éclairage public, il faut juste préciser que tous les lampadaires ne seront pas changés, seulement les plus anciens »

VI - DIAGNOSTIC FINANCIER

A - État de la dette sur 20 ans :

En dehors de toute nouvelle souscription d'emprunt, la structure de la dette communale évoluerait de la façon suivante :

COMMUNE

Années	Dette capital au 01/01	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations Annuités
2018	2 125 302.40	313 771.18	72 391.55	241 379.63	
2019	1 883 922.76	262 217.57	64 971.70	197 245.87	51 553.61
2020	1 686 676.88	242 702.61	58 709.93	183 992.68	19 514.96
2021	1 502 684.20	233 361.09	52 208.68	181 152.41	9 341.52
2022	1 321 531.78	233 275.80	45 440.38	187 835.42	85.29
2023	1 133 696.35	178 658.19	38 378.29	140 279.90	54 617.61
2024	993 416.56	129 420.01	33 271.98	96 148.03	49 238.18
2025	897 268.53	129 334.69	30 543.20	98 791.49	85.32
2026	798 477.04	125 249.30	27 714.00	97 535.30	4 085.39
2027	700 941.74	103 457.74	24 780.24	78 677.50	21 791.56
2028	622 264.24	103 372.41	22 497.34	80 875.07	85.33
2029	541 389.17	103 286.98	20 127.61	83 159.37	85.43
2030	458 229.80	80 635.79	17 667.30	62 968.49	22 651.19
2031	395 261.31	80 550.46	16 071.51	64 478.95	85.33
2032	330 782.36	58 910.11	14 433.83	44 476.28	21 640.35
2033	286 306.08	37 344.90	13 043.88	24 301.02	21 565.21
2034	262 005.06	37 344.90	11 855.56	25 489.34	0.00
2035	236 515.72	37 344.90	10 609.13	26 735.77	0.00
2036	209 779.95	37 344.90	9 301.76	28 043.14	0.00
2037	181 736.81	37 344.90	7 930.45	29 414.45	0.00
2038	152 322.36	37 344.90	6 492.08	30 852.82	0.00

Agnès TRAVERSIER : « Cette année 2018, deux prêts s'arrêtent ; les dernières annuités sont payées en janvier et avril 2018 d'où une diminution d'annuité de 51 553.61 € pour 2019, ce qui va nous permettre de contracter un nouveau prêt, avec l'objectif de ne pas dépasser cette annuité »

BÂTIMENTS LOCATIFS

Années	Dette capital au 01/01	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations Annuités
2018	274 600.52	14 899.44	11 945.12	2 954.32	
2019	271 646.20	14 899.44	11 816.61	3 082.83	0.00
2020	268 563.37	14 899.44	11 682.51	3 216.93	0.00
2021	265 346.44	14 899.44	11 542.57	3 356.87	0.00
2022	261 989.57	14 899.44	11 396.55	3 502.89	0.00
2023	258 486.68	14 899.44	11 244.17	3 655.27	0.00
2024	254 831.41	14 899.44	11 085.17	3 814.27	0.00
2025	251 017.14	14 899.44	10 919.25	3 980.19	0.00
2026	247 036.95	14 899.44	10 746.11	4 153.33	0.00
2027	242 883.62	14 899.44	10 565.44	4 334.00	0.00
2028	238 549.62	14 899.44	10 376.91	4 522.53	0.00
2029	234 027.09	14 899.44	10 180.18	4 719.26	0.00
2030	229 307.83	14 899.44	9 974.89	4 924.55	0.00
2031	224 383.28	14 899.44	9 760.67	5 138.77	0.00
2032	219 244.51	14 899.44	9 537.14	5 362.30	0.00
2033	213 882.21	14 899.44	9 303.88	5 595.56	0.00
2034	208 286.65	14 899.44	9 060.47	5 838.97	0.00
2035	202 447.68	14 899.44	8 806.47	6 092.97	0.00
2036	196 354.71	14 899.44	8 541.43	6 358.01	0.00
2037	189 996.70	14 899.44	8 264.86	6 634.58	0.00
2038	183 362.12	14 899.44	7 976.25	6 923.19	0.00

Agnès TRAVERSIER : « Concernant la gendarmerie, le prêt contracté en 2008 n'est pas renégociable »

13 LOGEMENTS-CENTRE

Années	Dettes capital au 01/01	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations Annuités
2018	366 970.72	31 912.10	6 605.47	25 306.63	
2019	341 664.09	31 912.10	6 149.95	25 762.15	0.00
2020	315 901.94	31 912.10	5 686.23	26 225.87	0.00
2021	289 676.07	31 912.10	5 214.17	26 697.93	0.00
2022	262 978.14	31 912.10	4 733.61	27 178.49	0.00
2023	235 799.65	31 912.10	4 244.39	27 667.71	0.00
2024	208 131.94	31 912.10	3 746.37	28 165.73	0.00
2025	179 966.21	31 912.10	3 239.39	28 672.71	0.00
2026	151 293.50	31 912.10	2 723.28	29 188.82	0.00
2027	122 104.68	31 912.10	2 197.88	29 714.22	0.00
2028	92 390.46	31 912.10	1 663.03	30 249.07	0.00
2029	62 141.39	31 912.10	1 118.55	30 793.55	0.00
2030	31 347.84	31 912.10	564.26	31 347.84	0.00

B - Indicateurs financiers 2017:

* **Encours de la dette au 01/01/2017 par rapport aux recettes réelles de fonctionnement** : il représente 0.77 et indique le poids de la dette en nombre d'années de recettes courantes. Le seuil d'alerte pour notre Commune est de 1.2.

* **Encours de la dette au 31/12/2017 par rapport à l'épargne brute** est de 8.55 ans. Il exprime le poids de la dette en nombre d'années d'épargne brute nécessaire à la collectivité pour rembourser la dette en capital au 31/12/2017. Les critères d'appréciation sont les suivants :

- moins de 8 ans : zone verte
- de 8 à 12 ans : zone orange

* **Marge d'autofinancement courant** est de 0.99 : le ratio inférieur à 1 indique que la charge de la dette en capital est financée par les recettes courantes.

Sophie RADREAU : « Pourquoi l'encours de la dette est-il donné une fois au 1^{er} janvier et une fois au 31 décembre ? »

Danielle BOUCLANS autorisée par Madame le Maire : « Parce qu'on a remboursé des emprunts dans l'année 2017 »

Sophie RADREAU : « Oui, mais pourquoi pas les deux encours au 1^{er} et/ou les deux au 31 ? »

Agnès TRAVERSIER : « Au 31 décembre 2016, cela aurait concerné l'année 2016 »

Ces résultats basés sur l'année 2017 s'expliquent par la forte diminution des charges de personnel sur l'année (voir paragraphe "État du personnel").

C - Indicateurs de fiscalité fournis par DGCL:

Indicateurs de fiscalité	Bavans	Moyennes des communes de même strate
Potentiel fiscal (3 taxes)	988.01	831.57
Potentiel financier	1110.98	926.17
Effort fiscal	1.10	1.09

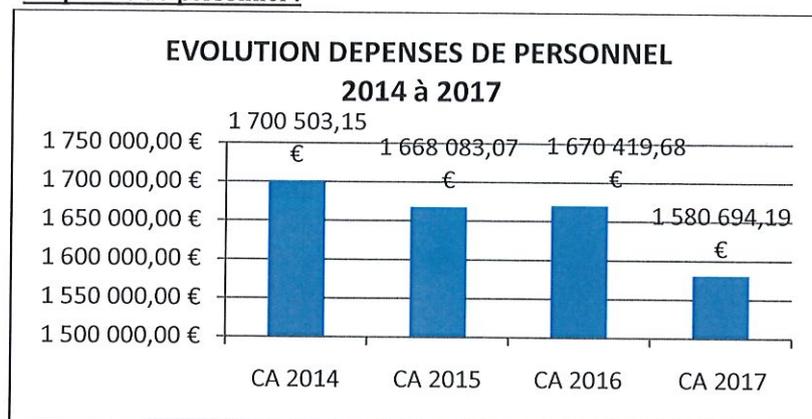
Le **potentiel fiscal** permet de mesurer la richesse fiscale de la Commune.

Le **potentiel financier** est égal au potentiel fiscal auquel est ajoutée la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Ce potentiel financier permet de prendre en compte les ressources stables de la Commune.

L'**effort fiscal** permet d'évaluer la pression fiscale de la Commune.

D- État du personnel :

* Dépenses de personnel :



Pour 2017, la forte diminution des dépenses de personnel s'explique par :

* le transfert de la compétence "urbanisme" à PMA suite au départ de l'agent,

* des postes restés vacants durant la période de recrutement pour permettre un examen attentif et une optimisation de chaque poste remplacé. On compte :

- 3 départs en retraite dont 1 pour invalidité,
- 3 mutations,
- 1 détachement,
- 1 disponibilité de droit pour suivre son conjoint, qui va évoluer en mutation,
- 1 démission,
- 1 licenciement (versement d'allocations pour perte d'emploi),
- 1 congé parental.

Pierre CLAUDON : « Il y a eu des embauches »

Agnès TRAVERSIER : « C'est juste pour expliquer la forte baisse des dépenses en personnel. Oui, il y a eu des remplacements, notamment au service administratif où un agent a été muté en préfecture de Besançon, mais il n'y a pas eu de création de poste »

VII - TAUX D'IMPOSITION

Les taux votés en 2017 étaient respectivement de 12.43 %, 25.64 % et 33.49 %.

Il n'y aura pas de modification de ces taux pour 2018.

VIII - INFORMATIONS DIVERSES

Révision du loyer de la gendarmerie

Jusqu'au 30 novembre 2017, le loyer payé par la gendarmerie (via le bail de sous-location) et celui reversé à AKTYA (via la convention de mise à disposition) étaient identiques.

Au terme de la 9^{ème} année d'exécution des deux baux (30/11/2017), était prévue d'une part une revalorisation par le pôle des domaines publics de la DDFIP du loyer payé par la Gendarmerie et d'autre part une revalorisation du loyer payé par la Commune à l'emphytéote AKTYA. Il apparaît un delta défavorable à la Commune entre le montant de ces deux loyers qui étaient jusqu'alors équilibrés.

De plus, il n'y a pas de corrélation entre les fréquences des clauses de révision des deux baux. En effet, le bail de sous-location prévoit une révision triennale et la convention de mise à disposition une révision annuelle.

Lors de la réunion du 09 janvier 2018, entre les représentants de la Gendarmerie, de la DDFIP, d'AKTYA et de la Commune, et en présence de Monsieur le Sous-préfet du Doubs, il a été convenu que la DDFIP s'engagerait à maintenir le montant pratiqué jusqu'à présent à condition qu'AKTYA renégocie le prêt qu'elle a contracté auprès du financeur public DEXIA, et ce sur la base des taux pratiqués actuellement. Cela permettrait à AKTYA d'aligner le loyer qu'elle perçoit de la part de la Commune sur celui que la Gendarmerie paie à la Commune.

Le but est de supprimer le delta que la Commune aurait à supporter, ou à minima le réduire.

AKTYA a entrepris des démarches auprès de DEXIA. Nous devrions avoir des éléments de réponse dans les semaines à venir.

Le Conseil Municipal, **par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,**

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique pour

SOUS-PREFECTURE

16 MARS 2018

MONTBELIARD